La Minerve

Le Minervois

Mot du maire

Bulletin municipal JUILLET 2021

Asphaltage et entretien des chemins

Comme vous le savez déjà, une très grande partie du budget municipal est consacrée à la voirie et plus particulièrement au maintien et à l'entretien du réseau routier de La Minerve d'une longueur de 160 kilomètres dont 42 kilomètres sont pavés. En matière de pavage, nous avons récemment effectué des travaux sur Isaac-Grégoire, Després et chemin du Lac-à-la Truite. Les parties asphaltées des chemins des Fondateurs, Grandes-Côtes, Pépin et des Pionniers nécessitent également des travaux de réfection.

Pour votre information, les subventions obtenues au fil des ans pour la voirie sont majoritairement consacrées aux travaux de gravelage, de dynamitage, de remplacement de ponceaux, de pose de garde-corps et d'entretien des surfaces telles qu'existantes.

Pour ce qui est des chemins ou des bouts de chemins non asphaltés et afin de maintenir le taux de taxation à son minimum, nous travaillons fort pour l'obtention de subventions qui permettront un jour, d'augmenter la quantité de surfaces asphaltées.

Fait à noter; si le gouvernement provincial reprenait charge du chemin des Pionniers (tel que demandé depuis que je suis en politique, et ce, avec beaucoup d'insistance et tel que c'était le cas avant la réforme Ryan), cela nous permettrait de procéder à plusieurs autres travaux de voirie; mais nous n'en sommes pas encore là! **À suivre**…

150 000 $ pour le sentier pédestre « Tour du village »

Le 9 juin 2021, au nom d'Isabelle Charest, ministre déléguée à l'éducation, madame Chantale Jeannotte, députée de Labelle, confirmait l'octroi de 839 782 $ pour la réalisation de 10 projets dédiés à la pratique d'activités de plein air dans notre région.

Le projet du sentier pédestre « Tour du village » de La Minerve fut retenu et fit l'objet de la plus importante subvention octroyée aux projets régionaux (la Municipalité rafle près de 18% du total octroyé à la grande région des Laurentides).

Nul doute que ce projet contribuera à enrichir l'offre récréotouristique de notre belle région, en plus, bien entendu, de garantir l'accès à de nouvelles activités récréatives et physiques pour les gens de notre communauté.

Opposition à l'article 145.7 du projet de Loi 67

Dorénavant, en vertu de l'article 145.7 de la loi, il est prévu que lorsque la Municipalité accorde une dérogation mineure admissible en vertu de la loi dans un lieu visé à l'article 145.2, soit : *« un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publiques, de protection de l'environnement ou de bien-être général »,* elle doit transmettre une copie de la résolution accordant la dérogation à la MRC.

Sur réception de cette résolution, le conseil de la MRC pourra, dans les 90 jours, se prononcer par résolution et imposer certaines conditions et/ou simplement désavouer toute décision prise par le conseil municipal. Entretemps, pas de permis accordé!

La Municipalité doit par la suite transmettre à la personne qui a demandé la dérogation, la résolution de la MRC.

Bien que je ne sois pas en accord avec ce mécanisme, notamment à cause des délais encourus, malheureusement **la Loi est adoptée et nous sommes dans l'obligation de nous y soumettre**.

Toutefois je ferai des représentations auprès des instances gouvernementales afin de tenter de faire modifier cette partie de la Loi.

À mon avis, nous nous éloignons de la gouvernance de proximité jadis annoncée par le gouvernement provincial.

Une élue sauve une vie

Bravo à notre conseillère madame Lynn Manconi qui est intervenue auprès d'un citoyen qui s'était fait piquer par une abeille, et de ce fait était victime d'une réaction allergique importante. Grâce à son sang-froid et aux deux doses d'épinéphrine qu'elle avait en sa possession, elle a pu intervenir à temps et sauver la vie du citoyen. Il est clair que sans l'intervention de madame Manconi, le citoyen n'aurait pas été en mesure d'attendre les services ambulanciers. Cet événement nous rappelle l'importance d'avoir une trousse de premiers soins à portée de mains lors de nos expéditions en nature, particulièrement si l'on souffre d'une allergie quelconque!

Jean Pierre Monette, maire

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Jean Pierre Monette	Maire
Marc Perras	Siège #1
Ève Darmana	Siège #2
Lynn Manconi	Siège #3
Mark D. Goldman	Siège #4
Michel Richard	Siège #5
Hélène Cummings	Siège #6

Mayor's Brief

Paving and road maintenance

A large part of the municipal budget is devoted to the maintenance of La Minerve's 160-kilometre-long road network, of which 42 kilometres are paved. We recently carried out paving work on Isaac-Grégoire, Després and chemin du Lac-à-la-Truite. The asphalted parts of the chemin des Fondateurs, Grandes-Côtes, Pépin and des Pionniers also require repair work. The subsidies obtained over the years for roads are mainly devoted to gravelling, blasting, replacing culverts, installing railings and maintaining surfaces as they exist. We are working hard to get grants and subsidies to permit us to asphalt more of the currently unpaved roads in the area. There have been years of efforts to have the provincial government take over chemin des Pionniers, which would give the Municipality grater flexibility to undertake more road works. However, we are still trying…..

150 000 $ for the «Tour du village»

On June 9, 2021, on behalf of Isabelle Charest, Minister for Education, Ms. Chantale Jeannotte, Member of Parliament for Labelle, confirmed the award of 839 782 $ for the realization of 10 projects dedicated to outdoor activities in our region. The La Minerve hiking trail «Tour du village» was awarded the largest subsidy granted to regional projects (we received nearly 18% of the total granted to the greater Laurentian region). This project will contribute to the enrichment of the recreational tourism of our beautiful region. In addition, it will guarantee and access to new recreational and physical activities for our community.

Impact of S.145.7 of Bill 67 on requests for minor derogations

Bill 67 has amended section 145.7 of the Act respecting land use and development, and now it is provided that where the Municipality grants a minor exemption eligible under the Act in section 145.2, namely: «a place where land use is subject to particular constraints for reasons of safety or public health, environmental protection or general welfare», it must send a copy of the resolution granting the exemption to the MRC. ***Upon receipt of this resolution, the COUNCIL OF THE MRC may, within 90 days, decide by resolution and impose certain conditions and/or simply disavow any decision taken by the municipal council. In the meantime, no permit can be granted!*** *The Municipality must then transmit the MRC's decision to the person who requested the derogation.*

The municipality plans to make representations to have this amendment removed from the Act.

A Municipal Counsellor saves a life

Congratulations to Lynn Manconi who intervened when a resident was bitten by a bee and had a significant allergic reaction. Thanks to her composure and the two doses of epinephrin she had in her possession, she was able to save his life. This event reminds us of the importance of having a first aid kit on hand while on outings, especially if you suffer from any allergy!

Jean Pierre Monette, mayor

SERVICE DES LOISIRS

Parc des Sourires

Le Parc des Sourires se refait une beauté! Durant les prochains mois, vous verrez des choses changer pour remettre notre parc au goût du jour, plus sécuritaire et aussi, plus accueillant.

Nous vous demandons jusqu'à la fin de travaux de ne plus vous stationner dans l'espace situé aux abords du chemin des Fondateurs et de respecter les différents travaux qui y seront exécutés.

Le parc demeurera ouvert mais sera aussi fermé pour certaines périodes. Nous vous tiendrons informés à ce sujet.
Merci de votre collaboration.

Modification du tracé au Sentier Poupart

Suite à la rénovation cadastrale effectuée par le ministère Énergie et Ressources naturelles (MERN), le tracé du Sentier Poupart a dû être modifié puisqu'une section auparavant utilisée est située sur un terrain de propriété privée. Nous avons donc procédé à la fermeture de cette section mais tout le reste du sentier demeure ouvert au public. Nous vous invitons à respecter le nouveau tracé de ce magnifique sentier qui offre un parcours d'environ 4 km en nature. Des cartes du sentier sont disponibles au bureau d'accueil touristique.

TRAVAUX PUBLICS

Nouvelle limite de vitesse dans le noyau villageois

Les panneaux de signalisation dans le **noyau villageois** ont été installés et la nouvelle limite de vitesse pour ce secteur est maintenant à **40 km/h.** Nous vous invitons à être vigilants!

Nouvel horaire à la station de lavage des embarcations au garage municipal

Veuillez prendre note que, depuis le 5 juillet dernier, la station de lavage des embarcations située au 75, chemin de La Minerve (garage municipal), est ouverte tous les jours, de **8 h** à **17 h**, et ce, jusqu'au 22 août prochain.

Abat-poussière

D'autres épandages d'abat-poussière sont prévus. Les jours et heures seront déterminés en fonction de la température et de la disponibilité du personnel.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
du Comité des Citoyen(nes) du Lac Castor
le 18 juillet 2021 à 10 h
au centre communautaire "La Chapelle"
(755 ch. des Pionniers)

Café et brioches vous seront offerts
lors du dévoilement de notre nouvelle image!

Venez prendre connaissance des projets à venir
et vous impliquer si vous le voulez car il y aura aussi
des postes d'administrateur en élection.

La Minerve

SÉANCES DU CONSEIL

Les séances du conseil municipal se tiennent à **huis clos** et par **visioconférence**, et peuvent être visionnées, généralement, dès le lendemain de la séance sur notre site Internet :
https://www.municipalite.laminerve.qc.ca/seances-du-conseil/

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2021

Un budget d'élaboration pour une politique MADA a été défini au montant de 15 000 $, réparti comme suit :

- 70% en provenance d'un soutien financier accordé par le Secrétariat des aînés du MSSS, soit un montant de 10 500 $;
- 30 % en contribution municipale obligatoire liée à l'obtention du soutien financier précité, soit un montant de 4 500 $.

De plus, la période d'élaboration de la politique MADA ne devra pas excéder 21 mois.

La conseillère municipale, madame Lynn Manconi, a été désignée à titre d'élue responsable des questions portant sur les aînés. Elle aura pour mandat :

- D'assurer un lien avec la communauté sur toutes questions touchant les aînés;
- D'assurer la présidence du comité de pilotage mis en place en vue de l'élaboration et du suivi de la politique MADA;
- De voir, au nom du conseil, au bon cheminement du développement ou du suivi de la politique MADA.

Municipalité amie des aînés

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021

Administration

Une modification à la politique de gestion contractuelle a été adoptée par les membres du conseil municipal, afin de favoriser les biens et services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec, et ce, pour une période de trois (3) ans à compter du 25 juin 2021.

Sécurité publique

Le règlement numéro 693 concernant les nuisances par les feux d'artifice est maintenant en vigueur et interdit l'utilisation de feux d'artifice dans le noyau villageois.

Les plans de mise en œuvre locaux préparés par la MRC des Laurentides pour le schéma de couverture de risques en incendie ont été entérinés par les membres du conseil municipal.

Les élus(es) ont autorisé et approuvé la conclusion d'une entente à intervenir entre les municipalités membres de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides afin de convenir de la fin de l'entente de 2016 avant son échéance, soit le 14 septembre 2021, ou à la plus prochaine date à laquelle la ministre l'approuvera. La Municipalité de St-Faustin-Lac-Carré représentera l'ensemble des municipalités membres de la RINOL auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre de cette fin d'entente.

Urbanisme et mise en valeur du territoire

Monsieur Stéphane Locas a été nommé comme membre du comité consultatif en urbanisme, et ce, pour un mandat d'un (1) an, renouvelable à la date d'anniversaire de sa nomination, soit le 5 juin 2022.

Loisirs

Le règlement numéro 694 établissant les procédures de gestion de la bibliothèque municipale est maintenant en vigueur et permet aux résidents saisonniers du camping de bénéficier d'un tarif préférentiel lors de locations auprès de la bibliothèque.

NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE

Le 1er juillet dernier, les représentants du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3365 et les représentants de la Municipalité de La Minerve, ont procédé à la signature d'une nouvelle convention collective qui couvrira la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2026.

Bravo aux représentants des deux parties qui ont permis la conclusion de cette nouvelle convention.

De gauche à droite : Roger Bazinet, conseiller du SCFP, Patrick Boisvert, vice-président du SCFP, section locale 3365, Marc Perras, conseiller municipal et représentant de la Municipalité de La Minerve, Guy Brassard, président du SCFP, section locale 3365 et Robert Charette, directeur général adjoint et représentant de la Municipalité de La Minerve.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

COUPE D'ARBRES

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de couper des arbres dans la rive ou dans la cour arrière vers le lac sans avoir obtenu un certificat d'autorisation. La coupe d'arbres de régénération (coupe totale) crée du ruissellement de surface, augmente l'apport en phosphore et ajoute des sédiments au lac, créant ainsi une détérioration prématurée de votre lac. Avoir une vue et un lac atrophié n'est pas souhaitable… vaut mieux préserver votre lac et laisser la végétation en place. Le Service de l'urbanisme et de l'environnement effectue des vérifications sur le territoire afin de s'assurer que la réglementation est respectée.

VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE

Nous avons envoyé et continuons d'envoyer des lettres concernant les vidanges de fosses septiques venues à échéance. Sachez que nous devons avoir ces documents dans nos dossiers et que vous êtes tenus, à chaque vidange, de nous envoyer votre facture. Pour les résidences habitées à l'année, cette vidange doit être faite aux deux ans. Pour les résidences saisonnières, la vidange doit être effectuée à tous les quatre ans. Sachez qu'il est important de faire vidanger sa fosse septique pour éviter tout rejet dans l'environnement.

PISCINES

Certains changements ont été apportés à la loi provinciale sur la sécurité des piscines résidentielles (S-3.1.02, r. 1). Ces nouvelles mesures s'appliquent de manière rétroactive donc il n'y a pas de droit acquis. Tous doivent se conformer aux nouvelles normes d'ici le 1er juillet 2023. Premièrement, nous vous rappelons que toute piscine creusée ou semi-creusée doit être pourvue d'une échelle ou d'un escalier permettant d'entrer dans l'eau et d'en sortir. Puis, pour qu'une installation soit considérée comme une piscine, il suffit de 2 pieds ou 60 centimètres d'eau, sauf pour les bains à remous ou les cuves thermales pour lesquelles la capacité est de plus de 2000 litres. Toute piscine doit être entourée d'une enceinte de manière à en protéger l'accès. Une enceinte doit :

- Empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre ;
- Être d'une hauteur d'au moins 1,2 mètre ;
- Être dépourvue de tout élément de fixation (comme des barres transversales ou horizontales), saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade.

Pour les enceintes en mailles de chaîne, les mailles doivent être de maximum 30 millimètres, sauf si des lattes sont insérées dans les mailles. À ce moment, les lattes ne doivent pas pouvoir laisser passer des objets sphériques de plus de 30 millimètres de diamètre.

Un mur formant une enceinte ne peut pas avoir d'ouverture permettant de pénétrer dans l'enceinte. Par exemple, si l'enceinte touche à un mur de la maison, il ne peut pas y avoir de fenêtre sur le mur de la maison, à moins qu'elle soit à plus de 3 mètres de hauteur par rapport au sol ou si son ouverture maximale ne permet pas le passage d'un objet sphérique de plus de 10 centimètres de diamètre.

Toute porte dans une enceinte doit être munie d'un dispositif de sécurité lui permettant de se refermer et de se verrouiller automatiquement. Ce dispositif peut être à l'intérieur de l'enceinte ou à l'extérieur s'il est à une hauteur minimale de 1,5 mètre par rapport au sol. Une piscine hors-terre d'au moins 1,2 mètre ou une piscine démontable dont les parois sont d'au moins 1,4 mètre de haut n'ont pas à être entourées d'une enceinte si l'accès se fait par l'une de ces façons :

- Au moyen d'une échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement ;
- Au moyen d'une échelle ou à partir d'une plate-forme dont l'accès est protégé par une enceinte ayant les caractéristiques mentionnées précédemment ;
- À partir d'une terrasse rattachée à la résidence et aménagée de telle façon que sa partie ouvrant sur la piscine soit protégée par une enceinte ayant les caractéristiques mentionnées précédemment.

Tout appareil lié au fonctionnement de la piscine doit être installé à plus de 1 mètre de la paroi de la piscine ou de l'enceinte. Ceci s'applique aussi à tout autre équipement fixe qui pourrait aider à escalader la paroi on l'enceinte et à toute fenêtre à moins de 3 mètres du sol ou qui a une ouverture permettant le passage d'un

SUITE PAGE 5

objet sphérique de plus de 10 centimètres de diamètre. Ceci ne s'applique pas aux appareils ou équipements qui seraient dans l'enceinte, dans une remise ou dans une structure qui empêche l'accès à la piscine et qui a les caractéristiques d'une enceinte mentionnées précédemment. Les conduits de la piscine doivent être souples pour empêcher leur escalade. Les installations doivent être maintenues en bonne condition pour empêcher la facilitation d'accès à la piscine. Toute piscine munie d'un plongeoir doit être installée conformément à la norme BNQ 9461-100 en vigueur au moment de l'installation :

https://www.bnq.qc.ca/fr/normalisation/protection-et-surete/piscines-residentielles-dotees-d-un-plongeoir.html.

Nous vous rappelons aussi qu'un permis est nécessaire pour construire, installer ou remplacer une piscine, pour installer un plongeoir ou pour ériger une construction permettant ou empêchant l'accès à une piscine. Ceci ne s'applique pas aux piscines démontables que l'on remet en place si ce sont dans les mêmes conditions que lors de l'émission du permis.

Donc, toutes ces mesures doivent être mises en place d'ici le 1er juillet 2023. Cependant, la rétroaction ne s'appliquera pas sur la dimension des mailles sur les clôtures en mailles de chaîne, sur les plongeoirs et sur la distance minimale de 1 mètre entre l'enceinte et les équipements. Veuillez noter que des inspections seront effectuées pour s'assurer de la sécurité des piscines sur le territoire minervois.

Patrouille nautique

Comme vous l'avez constaté, les patrouilleurs parcourent nos plans d'eau cet été. L'objectif est de veiller au respect du règlement sur le lavage des embarcations dans le but de restreindre la propagation des plantes exotiques envahissantes. Les patrouilleurs s'assurent notamment que vous avez une vignette valide et que vous possédez un certificat de lavage pour votre embarcation. Le fait de refuser de montrer votre certificat de lavage ou de ne pas vous immobiliser à la demande d'un patrouilleur, vous rend passible d'une amende.

COALITION MINERVE

RASSEMBLEMENT CITOYEN CONCERNÉ PAR LES IMPACTS DES COUPES FORESTIÈRES

Bonjour Minervois & Minervoises,

Je me présente, Pierre Deschamps. J'ai l'honneur de présider Coalition Minerve qui est un rassemblement de citoyens concernés par les impacts des coupes forestières. En 2018, Coalition Minerve est devenu un OBNL (Organisme à but non lucratif). En partenariat avec la municipalité, nous travaillons à sensibiliser les gouvernements, le milieu forestier et les citoyens à une meilleure gestion de notre patrimoine forestier qui englobe les forêts du domaine de l'état et les forêts publiques. Ces dernières, comme son nom l'indique sont publiques, donc elles nous appartiennent à tous, ce qui nous donne un droit de parole sur leur gestion. Ceci est primordial à nos yeux autant pour nous que pour les générations futures.

Malheureusement, le constat actuel est plutôt décevant : coupes à blanc au lac Lesage, coupes intenses le long du chemin Tisserand, coupes au lac Marie-Lefranc, etc. Une coupe jardinière est de 0 à 30%, une coupe partielle est de 50% et une coupe de régénération est de 100%. L'intention de Coalition Minerve n'est pas d'empêcher ces coupes, mais de faire en sorte qu'elles soient moins intrusives :

- Coupes de jardinage avec de la plus petite machinerie (30%);
- Élargissement des bandes riveraines en milieu forestier pour une meilleure protection des lacs;
- Une vision à long terme qui donnerait des belles forêts plus en santé, plus productives et plus rentables pas seulement pour une minorité, mais pour toutes et tous.

Si la cause du respect des forêts vous touche, nous vous invitons à regarder notre site internet **Coalition Minerve | La Minerve** ainsi que notre page facebook **Coalition Minerve | Facebook**

Aussi, si vous êtes intéressé.e.s à siéger sur notre conseil d'administration vous pouvez me contacter au 819 274-2752.

Merci et au plaisir!

Pierre Deschamps
Président, Coalition Minerve

REMERCIEMENTS DES ÉLÈVES POUR LES BÉNÉVOLES DU CLUB DES PETITS DÉJEUNERS DE L'ÉCOLE LA RELÈVE

FONDATION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE LA RELÈVE

Au cours d'un déjeuner « À l'unisson » tenu par les clubs des petits déjeuners à travers le Canada pour souligner la journée internationale du bien-être, les élèves ont été très créatifs dans leurs témoignages aux bénévoles qui leur ont servi un petit déjeuner chaque matin de l'année scolaire qui s'est terminée. En effet, malgré la pandémie et dans le respect des règles de la santé publique, le service des déjeuners s'est continué pour une deuxième année à notre école primaire. Une autre représentation du dévouement connu de la communauté de La Minerve.

Les bénévoles ont été tellement émus de voir les dessins, collages et messages que les élèves avaient préparés pour les remercier. Pour une équipe de gens de coeur qui se dévouent à tour de rôle pour les élèves, ils ont grandement appréciés. Nous avons aussi dit au revoir à notre élève-bénévole qui a pris tellement au sérieux ses responsabilités : un vrai plaisir de la côtoyer et de la voir s'épanouir. Un merci spécial à l'équipe-école qui supporte le programme et au Marché Tradition Bruneau et Frères pour leur commandite très appréciée.

Nous acceptons toujours de nouveaux bénévoles. N'hésitez pas à me contacter si vous voulez vous joindre à un groupe d'hommes et de femmes extraordinaires, même à chaque 2 semaines. C'est pour une excellente cause et c'est tellement valorisant!

Nicole Simard-Laurin
Bénévole en chef et administrative
nsimardlaurin@gmail.com ou 819 274-1538

BIBLIOTHÈQUE La Minerve

HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE JUSQU'AU 28 AOÛT

Du lundi au vendredi :
de 9 h à 13 h et de 14 h à 18h

Samedi : de 9 h à 13 h

Exposition

Madame Lise Grégoire-Boulanger

Du 28 juin au 28 septembre 2021

22 JUILLET À 10 h 30

« Nos amis les bestioles »
avec Sylvie et Julie

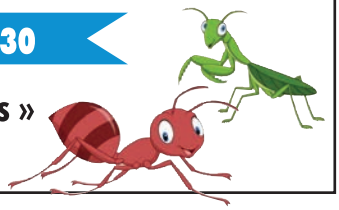

12 AOÛT DE 10 h À 12 h

Circulitout +
« Des histoires qui goutent bons »
Suivi d'un ATELIER DE JEUX

19 AOÛT À 10 h 30

« Destination l'Afrique »
avec Sylvie et Julie

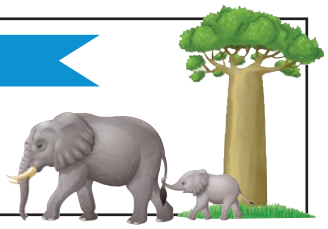

26 AOÛT À 19 h

Cinéma extérieur

28 - 29 JUILLET

en cas de pluie remis au 4-5 AOÛT

RALLYE LIVRE

« Il était une fois... »

Les départs se font à partir de la bibliothèque de 9 h 30 à 15 h.

Apportez votre bouteille d'eau, votre crayon et votre bonne humeur!

PLUSIEURS PRIX DE PARTICIPATION !

Les réponses seront données à la dernière journée du rallye.
Vous pourrez venir les chercher à la bibliothèque
ou les voir affichées sur notre page Facebook.

Cette activité se déroulera dans le respect des normes sanitaires en vigueur.

La Minerve

Politique familiale

en faveur d'une collectivité tournée vers ses familles et ses enfants

MESSAGE DU COMITÉ DE PILOTAGE

Nous sommes fiers d'annoncer qu'au moment d'écrire ces lignes 208 personnes ont répondu au sondage. De ce nombre, 41% appartiennent à la catégorie des 50-64 ans. Un sondage spécifiquement adressé aux jeunes de l'école La Relève a récolté 74 réponses. Une première à La Minerve ! Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont pris part à cet exercice de consultation, jeunes et adultes. Merci aussi à nos partenaires : **Marché Bruneau, EKO Garage André Laramée, Au Son du Pain et Pâtisserie du village** pour leur soutien. Dans les prochaines semaines, nous procéderons à la compilation et à la priorisation des réponses au questionnaire ainsi que des nombreuses suggestions formulées par les répondantes et les répondants. Ce travail complété permettra de clarifier et de faire émerger certaines tendances dont les résultats seront diffusés à toute la population. Cette précieuse information servira à très court terme à réviser la Politique familiale municipale et à rédiger un nouveau Plan d'action.

Concrètement, « PENSER ET AGIR FAMILLE » c'est :

- **Concrétiser** la volonté politique favorable aux familles
- **Agir tôt** pour favoriser le développement global des tout-petits
- **S'engager** à ce que le mieux-être des familles et leurs préoccupations fassent partie intégrante des priorités municipales
- **Contribuer** à créer un climat et un milieu de vie qui soutiennent et encouragent les familles
- **Mettre en place** des mesures pour favoriser les échanges intergénérationels
- **Créer** des environnements municipaux favorables aux SHV pour faciliter les choix sains des familles
- **Écouter** les besoins des familles pour réorienter certains services, règlements et priorités
- **Donner** aux parents « les moyens, le soutien et la valorisation nécessaires pour qu'ils exercent leur rôle et qu'ils assument leurs responsabilités »*

Considérer tous les membres d'une famille, des tout-petits aux aînés, dans ses différents cycles de vie.

* Conseil de la famille. Penser et agir famille. Guide à l'intention des intervenants publics et privés, Gouvernement du Québec, 1989, p. 11.

Saviez-vous que ?

« PENSER ET AGIR FAMILLE » UN RÉFLEXE À ADOPTER

Le « penser et agir famille » est au cœur d'une démarche de politique familiale municipale (PFM). Il consiste à développer un automatisme visant à intégrer un réflexe « famille » dans tous les aspects de l'organisation municipale (culture, loisir, vie communautaire, sécurité, transport…), de même qu'à mettre en place des mesures et des actions de soutien à toutes les étapes de la vie familiale.

Membres du comité de pilotage

LINDA DURAND
Directrice de la culture et de la vie communautaire, Responsable administrative du dossier

MARIE DALLAIRE
Chargée de projet

ÈVE DARMANA
Conseillère municipale, Responsable des questions familiales

MATHIEU BOUFFARD
Parent, Responsable des loisirs

SOPHIE DAOUST
Organisatrice communautaire, CISSS des Laurentides

AUDREY LÉGARÉ
Parent, Enseignante à l'école La Relève

ÉMILIE TREMBLAY-SÉGUIN
Parent, Directrice de la Maison des jeunes

La Minerve

Le Petit Musée
et Galerie d'Art

Le Petit Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 12h à 16h
Bienvenue à tous!

Venez rencontrer 4 artistes peintres de chez-nous, membres des Doigts d'ART Minervois.

Dimanche 18 juillet - **Murielle Laramée**
Dimanche 25 juillet - **Lise Dupuis**
Dimanche 1 août - **Lorraine Camerlain**
Dimanche 8 août - **Lise Grégoire**

LE PETIT MUSÉE EST SITUÉ AU COEUR DU VILLAGE DE LA MINERVE - 109, CHEMIN DES FONDATEURS

L'EXPO PHOTO est présentée à la Place des Loisirs de La Minerve près du centre communautaire. 110 participants pour 220 photos, de ce nombre 36 photos ont été sélectionnées par un jury pour l'exposition.

C'est beau La Minerve!

Tirage au sort de 5 participants pour une somme de 100$ chacun.

Plein-Air Aventure La Minerve
Nancy Young
François Sanscartier
Simon-Benoit Boisvert
Rachel Lessard Lafrenière

L'exposition sera présentée tout l'été, et accessible en tout temps!

Passez voir le book des 220 photos au petit musée!